



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements privés

Question écrite n° 17054

Texte de la question

M. Michel Lezeau attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la situation de l'hospitalisation privée. Celle-ci occupe une place incontournable dans l'organisation des soins territoriale. En termes de capacités d'accueil et d'activité pour l'année 2006, ce sont ainsi plus de 142.000 entrées qui ont été réalisées dans les différents services d'accueil des patients. L'hospitalisation privée contribue donc à l'efficience du secteur hospitalier et il y a ainsi nécessité d'en assurer la pérennité. Ceci suppose donc la garantie d'un équilibre économique. Or, selon les analyses des responsables des cliniques privées, la situation de ces dernières a tendance à se dégrader du fait de l'effet ciseaux entre l'évolution des ressources et celles des charges d'exploitation. Les ressources ont faiblement évoluées en 2007 alors que les charges salariales évoluent, quant à elles, constamment. Il en résulte une situation économique de plus en plus tendue qui risque de peser sur les investissements de ces établissements et sur le climat social. Aussi, il lui demande ce qu'elle compte entreprendre afin de permettre la pérennité de ce secteur.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lezeau](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17054

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1356

Question retirée le : 21 décembre 2010 (Fin de mandat)